En 24 heures

Virus : 5 décès et 190 nouveaux contaminés

Page 2

LE JOUR D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 5072 - Mercredi 6 mai 2020 – Prix : 10 DA

Révolution/ Personnalités

Le moudjahid Abdelkader Lamoudi inhumé au cimetière d'El-Alia

Page 16

Abderrezak Dourari, enseignant-chercheur à Tizi-Ouzou

L'œuvre d'Idir, une «projection de la culture locale dans l'héritage universel»

Page 9

A l'heure du bilan tous ne répondront pas à l'appel

Par Mohamed Habili

On estime pour l'heure à plus d'un quart de million le nombre de décès pour cause de coronavirus à travers le monde, et à plus de 3 millions celui des cas de contamination avérés. Tout indique que c'est encore loin d'être fini. Dans un des scénarios les moins catastrophistes, on serait seulement au milieu de l'épidémie. Si elle devait tuer dans la deuxième moitié de son parcours autant que dans la première, le monde en serait quitte avec un nombre de décès qui serait en gros le double de celui qu'elle a déjà inscrit à son actif. Ce n'est pas le moindre de ses caractéristiques qu'elle ait frappé, du moins jusqu'à présent, plus durement les pays riches que les pays pauvres, plus le nord que le sud, plus les contrées froides que les contrées chaudes. Encore que certains des pays économiquement riches, asiatiques notamment, comptent au nombre de ceux où elle a prélevé un tribut relativement faible, peut-être seulement parce qu'elle y a trouvé à qui parler. Voilà pour ses effets directs, pour les œuvres attribuables à son seul agent pathogène, le sars-cov2. Il en est d'autres, qu'on ne sait pas encore mesurer de façon probante, mais qui probablement ne sont pas négligeables, dont elle n'est pas directement responsable mais qui ne se seraient pas produits sans son intervention : celles et ceux qui sont morts par manque de soins, le système de santé de tous les pays étant mobilisés pour lui faire face, ou que la peur d'être contaminés à fait éloigner du système de santé.

Suite en page 3

Relance des programmes sanitaires

Le Coronavirus ne doit pas cacher les autres pathologies

● Élargissement de la prime exceptionnelle de risque au personnel soignant

Ph/D. R.

Difficile de penser aux autres pathologies dites sévères, alors que le coronavirus accapare toute l'attention en ce moment. Pour que la lutte contre cette pandémie ne fasse passer des pathologies graves en second plan, le ministre de la Santé a donné des instructions pour la relance des autres programmes sanitaires.

Lire page 2

Avec la suppression de la règle des 51/49 %

Kamel Rezig invite les hommes d'affaires arabes à investir en Algérie

Page 3

Surveillance des activités de commerce durant les trois premiers mois

Pas moins de 2,6 milliards de dinars de chiffre d'affaires dissimulés

Page 3

Relance des programmes sanitaires

Le Coronavirus ne doit pas cacher les autres pathologies

■ Difficile de penser aux autres pathologies dites sévères, alors que le coronavirus accapare toute l'attention en ce moment. Pour que la lutte contre cette pandémie ne fasse passer des pathologies graves en second plan, le ministre de la Santé a donné des instructions pour la relance des autres programmes sanitaires.

Par Louiza Ait Ramdane

Ph/D. R.

La lutte contre le coronavirus domine les préoccupations des spécialistes et de la population. Cette pandémie du coronavirus fait presque oublier les maladies chroniques, le cancer, les troubles psychiatriques ... Les spécialistes de secteur de la santé redoutent l'aggravation de certaines pathologies faute de consultations et craignent une hausse des cas et provoquer une surmortalité pour d'autres maladies comme l'hypertension. Car, les pathologies chroniques comme le diabète, l'hypertension ou les maladies cardiaques peuvent entraîner une dégradation de l'état de santé rapide, si elles ne sont pas prises en charge à temps. Avec le confinement, beaucoup de spécialistes ont fermés leurs cabinets, seuls les urgences sont assurées. Les gens ont peur de consulter dans les hôpitaux par peur de choper la pandémie de coronavirus. La situation est délicate et le danger est bel et bien réel. L'urgence est de prendre en charge ces malades afin d'éviter de provoquer une surmortalité pour ces maladies.

Pour éviter la négligence des autres maladies encore plus grave, le ministre de la Santé, Abderrahmane Benbouzid a donné lors d'une réunion avec les cadres de l'administration centrale, des orientations pour la relance des programmes et campagnes de santé y compris ceux destinés à la lutte contre la propagation de la pandémie de coronavirus, indique hier, un communiqué du ministère. Benbouzid a mis l'accent sur l'impératif de veiller comme chaque année, à la mise en œuvre des programmes et des campagnes de sensibilisation inhérents à la saison estivale notamment en cette conjoncture exceptionnelle marquée par la propagation du nouveau coronavirus, insistant sur le respect de la poursuite de toutes les actions et activités du secteur.

Saluant l'étroite coordination entre les différents services durant cette période exceptionnelle, le ministre a appelé à la poursuite de la campagne nationale de lutte contre les piqûres de scorpion et la prévention contre certaines maladies à transmission hydrique et les intoxications alimentaires liées à la hausse des températures, outre la nécessité d'accorder une attention particulière aux personnes âgées notamment ceux souffrant de maladies chroniques. Pour la prise en charge des femmes enceintes durant cette période, M. Benbouzid a fait état du renforcement de leur prise en charge à travers la coordination entre les secteurs public et privé. Concernant les personnes atteintes de cancer, le ministre de la santé a insisté sur l'activation de la numérisation des rendez-vous de radiothérapie, en établissant un équilibre entre les services du nord et ceux du sud du pays pour l'optimisation de la prise en charge de ces malades. Evoquant les établissements de santé de proximité, Benbouzid a mis l'accent sur la relance de leurs activités et la réhabilitation de certains d'entre eux pour améliorer la prise en charge de proximité des citoyens, rapprocher davantage la santé du citoyen et désengorger les grands hôpitaux. **L. A. R.**

En 24 heures

Virus : 5 décès et 190 nouveaux contaminés

L'ALGÉRIE a enregistré cinq nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, chiffre en hausse par rapport à hier (2), portant à 470 le nombre de morts dans le pays depuis le début de la pandémie, a annoncé le porte-parole du comité scientifique en charge de la gestion de l'épidémie le Pr Djamel Fourar.

Le nombre de contaminations a augmenté de 190 avec 16 cas de plus par rapport à hier (174), pour atteindre 4 838 cas confirmés répartis sur 48 wilayas, selon la même source.

En parallèle, le nombre de guérisons est estimé à 69 cas en 24h, pour atteindre au total 2067, selon le Pr Fourar.

Le porte-parole du comité scientifique a réitéré la nécessité de respecter les mesures de prévention consistant au confinement.

R N

Élargissement de la prime exceptionnelle de risque au personnel soignant

La prime de risque exceptionnelle décidée par le Président de la République au profit du personnel soignant de la santé, qui fait face à l'épidémie du nouveau Coronavirus, sera élargie à d'autres catégories, à l'instar des sages femmes, les psychologues, les agents de la santé publique, les laborantins et les biologistes, a indiqué le ministre dans une déclaration, en marge, d'une visite dans la wilaya de Chlef. «Il serait insensé que cette prime profite à quelqu'un qui n'a rien fait en cette conjoncture», a-t-il estimé, par ailleurs, signalant que l'élaboration des «listes des bénéficiaires a été confiée au directeur de l'établissement hospitalier».

Inspectant le chantier du projet du Centre anti cancer (CAC), dont les travaux enregistrent un retard de plus d'une dizaine d'années, le ministre a instruit de la nécessité d'accélération du rythme des travaux, en vue, a-t-il dit de la livraison de certains des services de la structure et leur entrée en exploitation, avant la fin de l'année, tout en œuvrant au parachèvement du projet,, dans les plus brefs délais, a-t-il recommandé. **L.A.R.**

Béchar/3e Région Militaire

Deuxième jour de la visite de Saïd Changriha

Lors du deuxième jour de sa visite en 3e Région Militaire le Général-Major Saïd Chanegriha, Chef d'Etat-Major de l'ANP par intérim a supervisé, au niveau du champ de manœuvres relevant du Secteur Opérationnel Sud Tindouf, l'exécution d'un exercice tactique avec munitions réelles, intitulé «fidélité au serment», dont l'exécution intervient dans le cadre de l'évaluation de la deuxième étape du programme de préparation au combat pour l'année 2019/2020. En compagnie du Général-Major Mustapha Smaali, Commandant de la 3e Région Militaire, le Général-Major, Chef d'Etat-Major de l'ANP par intérim a suivi un exposé présenté par le Commandant du Secteur, directeur de l'exercice, portant sur l'idée générale de l'exercice, pour suivre ensuite le déroulement de cet exercice, exécuté par des unités organiques du Secteur Opérationnel Sud Tindouf. Toutes les actions de combat ont été marquées par un haut professionnalisme dans toutes leurs étapes, et par un excellent niveau tactique et opérationnel, qui dénote des grandes capacités au combat des équipages et des commandants d'unités sur tous les échelons. A l'issue de l'exercice, le Général-Major a

tenu une rencontre avec les personnels des unités ayant exécuté l'exercice, où il les a félicités pour les grands efforts fournis lors de la préparation et l'exécution de cet exercice qui a été couronné d'un total succès. Par la suite, le Général-Major Chanegriha a passé en revue les unités ayant pris part à cet exercice. Par la même occasion, le Général-Major a inspecté l'hôpital de campagne ainsi que les différents équipements médicaux dont il dispose et a constaté sa disponibilité à intervenir en cas de nécessité. Il a ensuite visité quelques unités du Secteur Opérationnel Sud Tindouf. **K L**

Avec la suppression de la règle des 51/49 %

Kamel Rezig invite les hommes d'affaires arabes à investir en Algérie

■ *Avec la levée de tous les obstacles, notamment la suppression de la règle 51/49 % de la loi sur les investissements et sa limitation seulement à des secteurs déterminés, l'Algérie offre désormais des opportunités prometteuses pour les opérateurs économiques.*

Par Meriem Benchaouia

Ph.> D. R.

Le ministre du Commerce, Kamel Rezig, a invité les hommes d'affaires arabes à venir investir en Algérie. S'exprimant dans un entretien accordé au journal saoudien «*Erriadh*», le ministre a indiqué que «*l'Algérie nouvelle les invite, aujourd'hui, à venir investir en Algérie après avoir réuni toutes les conditions et écarté toutes les embûches et tous les obstacles*». L'Algérie, de par sa position géographique et son étendue dans l'Afrique, demeure la porte sûre du marché africain, notamment après son adhésion à la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) qui l'érigera en un grand débouché du commerce africain, a assuré M. Rezig. Le produit algéro-saoudien ou tout autre produit algéro-arabe, aura la priorité en matière d'accès aux marchés africains, a fait savoir M. Rezig qui souligne que le secteur du Commerce fait face aujourd'hui à plusieurs défis économiques qui appellent à intensifier les programmes de développement que le président de la République a tenus à engager, en vue de soutenir et promouvoir l'économie nationale, consacrer un socle solide pour le progrès et le développement local, mettre en place de nouveaux mécanismes dans le secteur du Commerce, reposant sur la rationalisation des importations et la diversification des exportations. L'Algérie qui dispose de plusieurs produits industriels de haute qualité et de produits agricoles hors-saison, tend à les vulgariser, les promouvoir dans les marchés mondiaux et à développer les échanges commerciaux avec ses partenaires, a-t-il soutenu. L'Algérie ambitionne, selon le premier responsable du secteur, d'ouvrir la porte à l'investissement, notamment dans les industries agroalimentaires, manufacturières et le reste des secteurs non stratégiques, pour les frères arabes et frères saoudiens, à l'instar du tourisme, l'énergie solaire, l'industrie papetière, les produits médicaux, les services informatiques, l'agriculture, les industries agroalimentaires et les grandes surfaces commerciales. Pour le ministre, l'investissement saoudien en Algérie a suivi une courbe ascendante depuis des années. Néanmoins, la valeur de ces investissements ne dépasse pas les 1,5 milliard USD dans des secteurs comme le Tourisme, l'Habitat, la Santé, la pétrochimie, les médicaments et l'agroalimentaire, a-t-il regretté. Evoquant le projet du Groupe laitier saoudien «Almarai» en Algérie, le ministre a indiqué que la relance de ce projet d'investissement était tributaire d'une conviction économique pure selon le principe «gagnant-gagnant» pour les deux parties, ajoutant qu'un tel investissement étranger direct (IDE) en matière de lait permettra la réduction de la facture d'importation de la matière première et la création des postes d'emploi. En revanche, la partie saoudienne trouvera, note le ministre, un marché local de 45 millions de consommateurs ainsi qu'un marché africain de 1,2 milliard de consommateurs, sans parler de l'accès aux marchés européens. Concernant les opérations d'export vers les pays arabes, le ministre du Commerce a indiqué qu'elles sont encore modestes et ne reflètent pas les capacités réelles du pays, notamment dans le domaine des légumes et des fruits, où le secteur travaille actuellement pour soutenir et encadrer les initiatives des exportateurs et les accompagner afin de promouvoir les exportations. Pour ce qui est de l'adhésion à la Zone de libre-échange arabe et à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), M. Rezig a précisé que l'Algérie s'emploie pour l'évaluation de tous les accords programmés, à travers l'installation de plusieurs comités constitués des cadres du secteur, d'enseignants, de chercheurs algériens et des professionnels, à l'effet d'évaluer ces accords et de soumettre ses rapports au gouvernement.

M. B.

Surveillance des activités de commerce durant les trois premiers mois

Pas moins de 2,6 milliards de dinars de chiffre d'affaires dissimulés

«*Le chiffre d'affaires dissimulé dans les affaires commerciales s'est chiffré à 2,6 milliards de dinars et cela durant le premier semestre de l'année 2020, marqué par l'apparition de la pandémie de coronavirus*», a indiqué, hier, le directeur général de la régulation et de l'organisation des marchés au ministère du Commerce. Lors de son intervention à la Radio algérienne, Sami El Koli , directeur général de la régulation et de l'organisation des marchés au ministère du Commerce, a signalé que «lors des trois derniers mois de cette année et des suites de plusieurs opérations de contrôle des activités de commerce effectuées à travers le pays, ont, par ailleurs, été constatées plus de 42 000 infractions, sanctionnées par près de 33 500 procès-verbaux de poursuites judiciaires, et procédé à plus de 4 000 fermetures administratives. Durant cet ensemble d'opérations, l'invité de la Chaîne 3 a fait état, d'autre part, de la saisie de marchandises diverses dont le total de la somme a été évaluée à quelque 2,8 milliards. Parmi ces dernières figurent de grosses quantités de denrées alimentaires, lesquelles ont été confiées aux autorités de wilaya pour être distribuées aux personnes dans le besoin. Pour tenter de contrer ces types de phénomènes, le représentant du ministère du Commerce annonce qu'une réflexion a été engagée autour d'un projet visant à instaurer des systèmes de facturation à partir des activités de production, autant, précise-t-il, celles de produits manufacturés que celles générées par les activités agricoles, viandes, fruits et légumes, en particulier. De l'approvisionnement, en quantité, du marché en produits alimentaires durant le mois de ramadhan, une période intervenant au moment où l'Algérie est confrontée à la pandémie de Covid 19, El Koli assure qu'il est suffisant pour répondre à tous les besoins exprimés par les ménages. A ce propos , le directeur général de la régulation et de l'organisation des marchés au ministère du Commerce a indiqué que la structure qu'il dirige s'attache à suivre régulièrement la constitution des stocks disponibles, particulièrement ceux constitués de lait en poudre destiné à être recombiné par les 117 laiteries disséminées à travers le territoire, ainsi que le lait frais, des aliments dont il note qu'ils subissent une «*certaine tension*» en ce mois sacré, marqué par une «*frénésie de consommation*». Parlant à nouveau des activités de contrôle du marché de produits alimentaires, notamment pour déjouer les activités spéculatives de commerçants véreux, l'invité annonce la refonte en profondeur du dispositif de surveillance par la création de laboratoires spécialisés, pour mieux cerner les activités de fraude et les réprimer. Des 7 000 inspecteurs auxquels est confiée la mission d'assurer le contrôle des activités de plus de 2 millions de commerçants à travers le pays, El Koli, tout en reconnaissant implicitement une insuffisance à ce niveau, a déclaré souhaiter leur renforcement, ajoutant, toutefois, que les efforts à entreprendre pour solutionner en partie ce problème vont porter sur une dotation, à ces derniers, en moyens de déplacement et autres acquis en matériels.

Thinhinene Khouchi

LA QUESTION DU JOUR

A l'heure du bilan tous ne répondront pas à l'appel

Suite de la page une

Leur éclipse a été souvent relevée. Combien de malades sont morts dans leur coin, à l'abri des regards, à l'insu des médecins ? Leur nombre est à porter lui aussi à l'actif de l'épidémie. Il ne serait d'ailleurs même pas étonnant qu'on découvre plus tard qu'en fait celle-ci a fait plus de morts de cette façon que de la première, par l'administration de sa propre toxicité. Bien des médias dans le monde ont relayé l'appel pathétique des responsables de santé à leur adresse les conjurant de refaire surface, de reprendre contact avec leurs médecins traitants. Rien de tel ne se serait produit si leur disparition n'avait pas été aussi nombreuse. Enfin, il y a ceux qui n'étaient pas des malades chroniques, mais qui surpris par le coronavirus, et ayant estimé que ça ne valait pas la peine de se retrouver en réanimation, sont restés tranquillement chez eux, prêts à la guérison comme à la mort. Qui dira combien ceux-là plus précisément étaient ? Probablement personne. Quand l'épidémie sera retombée, il sera théoriquement possible d'estimer le nombre de ceux qui d'habitude remplissaient les hôpitaux et les cabinets de médecins, et qui n'ont pas réapparu depuis. Sur un autre registre, il faudra aussi porter ceux qui étaient actifs avant l'épidémie, et qui ne le sont plus après elle. Les travailleurs qui se retrouveront au chômage, les entreprises qui ne rouvriront pas, les commerces dont les rideaux resteront baissés. Le coût économique, d'autant plus élevé que l'épidémie aura duré, d'ores et déjà n'est pas négligeable. Pour la première fois, des milliards de personnes ont été placés en confinement. Toutes ne répondront pas à l'appel à l'heure du déconfinement. Dans quelle rubrique figureront-elles parmi ses victimes ? Mais elles du moins seront dénombrables. Elles laisseront une trace parce qu'elles en ont une déjà. On ne peut en dire de même de tous ceux que le virus aura emportés.

M. H.

Tizi Ouzou/ Services agricoles et Chambre d'agriculture

Actions de solidarité envers les nécessiteux et le personnel médical

■ Plusieurs opérations de solidarité au profit des familles nécessiteuses ont été initiées à Tizi Ouzou par les agriculteurs via leur chambre, en collaboration avec les services agricoles de la direction locale, suite à la crise sanitaire du coronavirus et la période du mois de ramadhan.

Par Hamid Messir

Ph.>D. R.

Ces actions de solidarités, opérées durant tout le mois d'avril écoulé, ont consisté, selon le directeur de wilaya des services agricoles, Makhlouf Laib, en la distribution de 100 quintaux (qx) de semoule, 170 qx de farine, 14 000 litres de lait cru, 128 qx de pomme de terre, 180 qx de légumes, 70 qx de viandes blanches, 910 plateaux d'œufs, plus de 5 100 boites de produits laitiers, 500 litres de l'huile d'olive et 40 kg de miel. En plus les aides au profit des nécessiteux, ces actions de solidarité ont également touché les sites d'hébergement du personnel de la santé (Ecole paramédicale et la résidence de la JSK), a précisé le même responsable au cours d'un point de presse où il est longuement revenu sur les efforts du secteur de l'agriculture durant cette période de pandémie de Covid-19, notamment l'approvisionnement du marché local en productions agricoles afin d'assurer la disponibilité de quantités suffisantes au profit des populations. Makhlouf Laib a soutenu que ses services veillaient aussi sur la stabilisation du marché en fruits et légumes, afin d'éviter la spéculation. A ce propos, il a rappelé qu'au début de la pandémie, il avait été procédé au déstockage de 1 920 quintaux de pomme de terre ayant permis de faire baisser le prix de 100 DA le kg jusqu'à atteindre les 40 DA.

H. M.

Béjaïa

Les activités commerciales suspendues

Plusieurs activités commerciales ont été suspendues à Béjaïa. La décision a été prise avant-hier par les autorités de la wilaya. Il s'agit de la fermeture des commerces rouverts il y a une semaine, à la faveur d'une instruction des services du Premier ministère portant élargissement de la liste des activités commerciales autorisées pendant la mesure du confinement sanitaire dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus. A ce propos, «un arrêté ordonnant la suspension de ces activités a été signé par le wali de Béjaïa afin d'éviter la propagation de la pandémie, après le constat dressé sur le non-respect des mesures barrières dont la distanciation physique entre les clients et les regroupements constatés à l'intérieur de nombreux magasins», a annoncé la cellule de communication de la wilaya dans un communiqué de presse. Parmi les commerces concernés, selon les termes de l'arrêté, figurent les salons de coiffure (hommes et femmes), pâtisseries et gâteaux traditionnels, articles vestimentaires et chaussures, appareils électroménagers, produits cosmétiques et bazars. La mesure de fermeture était prévisible étant donné que le nombre de cas positifs au coronavirus a augmenté dans certaines wilayas depuis le début du mois de ramadhan et ne cesse d'augmenter, comparativement à ceux enregistrés quotidiennement lorsque ces magasins étaient fermés. La réouverture de ces commerces a été malheureusement accompagnée d'un relâchement chez les citoyens qui ne font plus attention aux gestes barrières, notamment la distanciation sociale, essentiellement devant les commerces de vêtements, de chaussures et de pâtisseries et gâteaux traditionnels. Il a même était noté la présences d'enfants, alors les établissements scolaires des trois paliers avaient été fermés il y a plus d'un mois afin d'éviter à ces derniers d'être contaminés ou être porteurs du virus et le propager rapidement sur des masses importantes de la population. Une situation qui pourrait générer une crise sanitaire plus grave à travers le monde. La fermeture de ces commerces contribuera sans doute à diminuer le nombre de malades et pourquoi pas éliminer définitivement ce virus d'ici quelques semaines, ce qui permettra le retour à la normale.

H. Cherfa

Mesures

Le FCE se félicite de la convocation d'une tripartite par le Président Tebboune

Le Forum des chefs d'entreprise (FCE) s'est félicité, lundi, de la décision du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, relative à la préparation de la tenue d'une tripartite (gouvernement, syndicats, patronat) dans les prochaines semaines, y voyant l'opportunité d'aborder le changement économique et la situation des entreprises. Lors de la réunion du Conseil des ministres tenue par visioconférence dimanche, le président de la République a instruit le Premier ministre d'entamer immédiatement la préparation de la tenue d'une tripartite (gouvernement, syndicats, patronat) dans les prochaines semaines. Invité de la Chaîne 1 de la Radio nationale, le président du FCE, Sami Agli, s'est félicité de la décision du président de la République relative à la convocation d'une tripartite, précisant que le changement radical de l'économie nationale et l'accompagnement des entreprises, en particulier celles en crise comme dans le secteur du bâtiment, étaient les principaux dossiers pouvant être abordés lors de la tripartie. M. Agli a, à cet égard, appelé les banques à accompagner les entreprises et les sociétés impactées par la pandémie de Covid-19, soulignant que beaucoup d'entre elles avaient perdu 80 % de leur chiffre d'affaires. Le président du FCE a également appelé à aller rapidement vers un nouveau modèle économique à travers la libération des investissements, la levée des entraves bureaucratiques, la numérisation du secteur et la réforme du système bancaire. Il a aussi mis l'accent sur l'impératif de faire de la loi sur l'investissement un outil de facilitation des affaires, rappelant que le FCE avait soumis 30 propositions en faveur d'un nouveau modèle économique. Parmi ces proposition, M. Agli a cité l'accélération de la réforme du système bancaire pour récupérer la masse monétaire en circulation sur le marché parallèle, qu'il a estimée entre 60 et 80 milliards de dollars. Selon lui, la priorité pour les banques islamiques devant être créées sera de récupérer ne serait-ce qu'une partie de cette masse qui permettra à son tour de financer l'économie nationale. A une question sur la possibilité pour les entreprises membres du FCE d'investir dans les banques islamiques, il a précisé que cela est «difficile actuellement», vu la situation financière des entreprises qui enregistrent un manque de liquidité. Pour ce qui est de la crise de liquidité dont souffrent certaines entreprises, il a déclaré : «Nous avons discuté avec le ministre des Finances de l'accompagnement par les banques des entreprises en crise. Les services du ministère ont instruit les banques à accompagner les opérateurs économiques qui ont besoin de liquidité». Dans ce contexte, le président du FCE a appelé à «l'adoption de prêts sans intérêt, uniquement durant cette période, pour préserver les postes d'emploi au sein de ces entreprises et garantir la continuité de leurs activités». Le Comité des opérations de politique monétaire (COPM) de la Banque d'Algérie a pris récemment de nouvelles mesures visant à conforter la liquidité bancaire, dont l'élévation des seuils de refinancement des titres publics négociables. Selon la BA, ces mesures et celles prises précédemment visent à libérer des marges de liquidité supplémentaires pour le système bancaire, à fournir aux banques et établissements financiers des ressources de soutien supplémentaires pour financer l'économie nationale à des coûts raisonnables et à «soutenir l'activité économique». La Banque centrale a appelé les banques et les établissements financiers à «interagir pleinement avec ces décisions» et à «prendre toutes les dispositions et initiatives nécessaires pour mettre à la disposition des Petites et moyennes entreprises (PME), start-up et entreprises d'investissement en général, des offres de crédits à un coût raisonnable et permettre, ainsi, le développement de l'économie nationale vers de nouvelles perspectives à travers un engagement ferme et fort à s'adapter au processus de modernisation de l'outil de production nationale». La Banque d'Algérie avait annoncé la prise d'autres dispositions suivant l'évolution de la situation économique du pays.

L. Hani

Agriculture

Vers une application facilitant le choix des cultures dans le Sud et les Hauts-Plateaux

■ Une application permettant de mieux identifier les choix des cultures à développer, notamment stratégiques, dans les régions du Sud et des Hauts-Plateaux a fait l'objet d'un examen, lundi à Alger, par le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Cherif Omari, a indiqué un communiqué ministériel.

Par Salem K.

Ph/D. R.

Lors d'un atelier consacré au dossier de la numérisation et à l'investissement agricole dans les zones du Sud et des Hauts-Plateaux, M. Omari a examiné, avec les cadres centraux et des experts en investissement agricole, l'application numérique de gestion et de suivi du foncier agricole développée par le Bureau national des études sur le développement rural (Bneder). «*Cette application sous web, permet une identification précise des périmètres agricoles lancés, exploités et non exploités*», explique la même source. Le ministre a souligné que cet outil allait aider à avoir une meilleure visibilité sur ce qui existe sur le terrain en termes de foncier ainsi que sur le choix des cultures à développer notamment stratégiques, rapporte le communiqué. A noter que ce système d'identification concerne d'abord les zones du Sud et des Hauts-Plateaux, en vue de dégager des superficies dédiées aux projets structurants portant sur la production des matières premières pour l'industrie agroalimentaire. Cette application fait partie d'un ensemble d'applications lancées par le secteur dans le cadre du plan d'action du gouvernement qui vise la généralisation de la numérisation dans tous les secteurs. A noter que M. Omari a présidé cet atelier conjointement avec le ministre délégué chargé de l'Agriculture saharienne et des montagnes, Foued Chehat. Pour rappel, cette réunion intervient dans le cadre de l'application des décisions du Conseil des ministres tenu dimanche au cours duquel le président de la République a souligné l'impératif de la mise en valeur de millions d'hectares de terres sahariennes afin de développer l'agriculture industrielle. **S. K./APS**

Selon l'assureur américain AIG

Le Covid-19, plus grosse catastrophe pour l'assurance

L'assureur américain AIG a indiqué lundi que la pandémie de Covid-19 s'annonçait comme la plus grosse catastrophe à laquelle le secteur de l'assurance ait été confronté, une crise qui lui a coûté des centaines de millions de dollars au premier trimestre. «*Le Covid-19 sera la plus grosse catastrophe en termes de pertes que l'industrie ait jamais vue*», a déclaré le P-DG, Brian Duperreault, cité dans un communiqué. Cette crise sanitaire, qui a forcé des milliers d'entreprises américaines à fermer avec au bout des dizaines de millions de personnes au chômage, «*a créé des incertitudes importantes et il faudra du temps pour en comprendre toutes les ramifications*», a ajouté le dirigeant. Par conséquent, AIG a suspendu ses prévisions financières pour l'ensemble de l'année 2020 même si la société affirme avoir les reins solides pour traverser cette crise. Au premier trimestre, le premier assureur américain a dû mettre de côté 419 millions de dollars, dont 272 millions pour couvrir les polices d'assurance liées au Covid-19, notamment celles portant sur les voyages, les rémunérations d'employés et les marchés obligataires. Les assureurs font face à des pressions sur plusieurs fronts : la possibilité d'une récession de l'économie mondiale et les risques de faillite de nombreux secteurs économiques – les compagnies aériennes, les chaînes de supermarchés – risquent d'affecter les assurances contractées en matière de crédit. De nombreuses PME affectées par le confinement et la distanciation sociale appliqués à travers le monde pour limiter la propagation du Covid-19 demandent à leur assureur de couvrir le manque à gagner. En attendant une estimation des dégâts, AIG a annoncé avoir dégagé un bénéfice net de 1,74 milliard de dollars au premier trimestre, un résultat gonflé par un gain crédit d'impôt de 3,5 milliards. Hors ce gain fiscal exceptionnel, AIG n'a gagné que 99 millions de dollars, contre 1,39 milliard lors des trois premiers mois de 2019. Rapporté par action, référence en Amérique du Nord, le bénéfice est de 11 cents, inférieur aux 72 cents attendus en moyenne par les analystes financiers. **K. L.**

Total

Le bénéfice net du 1er trimestre en baisse de 99 %

Le géant français des hydrocarbures Total a annoncé, hier, que son bénéfice net a baissé de 99 % au premier trimestre à 34 millions de dollars, contre 3,1 milliards un an plus tôt. Avec la chute des cours du brut, le bénéfice de Total s'est effondré au premier trimestre, obligeant Total à renforcer son plan d'économies et à produire moins que prévu cette année. «*Le groupe fait face à des circonstances tout à fait exceptionnelles : la crise sanitaire du Covid-19 qui affecte l'économie mondiale et crée des incertitudes majeures et la crise des marchés pétroliers avec un prix du pétrole en très forte chute depuis mars*», a souligné le P-DG, Patrick Pouyanné. Le prix moyen du baril de Brent de la mer du nord était ainsi de 50,1 dollar au premier trimestre cette année, contre 63,1 un an plus tôt. Les cours se sont encore plus effondrés depuis : le baril vaut moins de 30 dollars actuellement. Face à cette crise, le géant français des hydrocarbures annonce de nouveaux objectifs d'économies (avec au moins 1 milliard de dollars sur les coûts opératoires) et de réduction de ses investissements (inférieurs à 14 milliards de dollars en 2020 contre 18 prévus initialement). Le groupe anticipe désormais une production entre 2,95 et 3 millions de barils équivalent pétrole par jour (Mbep/j) cette année, soit une réduction d'au moins 5 % par rapport aux prévisions initiales. Pressé de faire plus pour le climat, Total a par ailleurs annoncé un nouvel objectif de «neutralité carbone à horizon 2050», suivant ainsi l'exemple de concurrents comme BP et Shell. **Ali M.**

Inquiètes des tensions sino-américaines

Recul des Bourses européennes

Les Bourses européennes ont terminé dans le rouge lundi, les investisseurs redoutant une reprise des tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine qui s'ajouterait à la crise sanitaire. «*Les investisseurs restent inquiets face aux derniers développements entre les Etats-Unis et la Chine*», indique David Madden, analyste chez CMC Markets. Ainsi, les places continentales ont clôturé en fort repli : Paris (-4,24 %) et Francfort (3,64%), Milan (-3,70 %) et Madrid (-3,60 %). La Bourse de Londres a fini en plus légère baisse (-0,16 %), après avoir perdu 2,34 % vendredi. L'indice phare de la Bourse de Londres, «*le FTSE 100 est légèrement plus haut sur la séance tandis que les marchés continentaux connaissent une séance de rattrapage après avoir été fermés vendredi pour le 1er mai*», explique M. Madden. Après une courte accalmie, des tensions sont de nouveau apparues entre la Chine et les Etats-Unis. Washington accuse Pékin d'être à l'origine de la pandémie de Covid-19, et Donald Trump a de nouveau brandi la menace de taxes douanières punitives. «*Les tensions américaines n'expliquent pas tout. Il s'agit davantage d'un rattrapage sur la séance américaine de vendredi, Wall Street ayant alors terminé nettement dans le rouge*», explique Alexandre Neuvy, responsable de la gestion privée à Amplegest. «*Il y a aussi cette tendance à vendre sur chaque rebond, pour prendre ses bénéfices, dans un marché qui reste nerveux en général*», poursuit-il, alors que des gains spectaculaires ont été enregistrés par les places financières en avril. Les marchés continuent aussi de suivre de très près la levée des mesures de confinement amorcée en Europe, Italie en tête. Parmi les valeurs du jour, le premier groupe de transport aérien européen Lufthansa, menacé de cessation de paiement par l'impact du nouveau coronavirus, a perdu 2,97 % alors qu'il se dit «*proche*» d'un accord en vue d'être renfloué par l'Etat allemand.

Maya H.

Maroc/Coronavirus

Le nombre des contaminations passe la barre des 5 000

■Le Maroc a enregistré, lundi, 150 nouveaux cas d'infection au nouveau coronavirus, portant le bilan à 5 053, a annoncé le directeur de l'épidémiologie et de lutte contre les maladies au ministère de la Santé, Mohamed Lyoubi.

Par Lyes C.

Ph/D. R.

Le nombre de décès dus au coronavirus s'établit à 179 (3,5 %), tandis que le nombre de personnes déclarées guéries s'est élevé à 1 653 (32,7 %), a précisé le responsable sanitaire dans sa déclaration quotidienne de presse. Par ailleurs, le nombre total des cas exclus après des résultats négatifs d'analyses effectuées au laboratoire s'élève à 40 249, indique la même source. Selon le responsable sanitaire, 126 cas contact ont été testés positifs parmi les 150 cas enregistrés ce jour, soit 84 %, ajoutant que 8 821 cas contact sont toujours sous suivi sanitaire. Le responsable sanitaire a invité les citoyens à porter les masques de protection, à respecter les règles d'hygiène et de sécurité sanitaire ainsi que les mesures préventives prises par les autorités marocaines. Les autorités publiques ont décrété depuis le 20 mars un état d'urgence sanitaire qui a été prorogé jusqu'au 20 mai prochain. Aussi, les autorités publiques ont décrété un couvre-feu nocturne entre 19h00 et 05h00 à compter du 25 avril, qui coïncide avec le premier jour du mois du ramadhan, et ce, dans le cadre du renforcement des mesures de l'état d'urgence sanitaire.

Tunisie : le bilan passe à 1 018 cas de contamination confirmés et 43 décès

Trente-cinq cas de contamination par le nouveau coronavirus ont été annoncés, lundi, par le ministère tunisien de la Santé, faisant grimper le bilan des contaminations au Covid-19 en Tunisie à 1 018 cas confirmés dont 18 en réanimation et 47 hospitalisés. Parmi ces patients, 406 cas de guérison et 43 cas de décès ont été enregistrés, indique, le ministère de la Santé dans un communiqué. Les cas confirmés ont été décelés dans gouvernorats alors que les 43 décès ont été enregistrés dans 13 gouvernorats, selon la même source. A la date du 4 mai courant, 447 analyses ont été effectuées dont 114 sur d'anciens patients, portant à 24 853 le nombre des analyses réalisées depuis la propagation du virus en Tunisie. Le ministère de la Santé précise que les analyses aux laboratoires sont essentiellement effectuées sur les personnes suspectées d'avoir contracté le virus et celles qui étaient en contact avec des cas confirmés. Il rappelle que depuis le 22 mars 2020, plus de 10 000 personnes ont été rapatriées dont 4 000 ont terminé la période de 14 jours d'isolement obligatoire. Le même département exhorte les citoyens au respect de la loi et des mesures d'isolement sanitaire et des consignes de confinement dans toutes les régions du pays afin de limiter la propagation du virus.

La Pharmacie centrale tunisienne fournira 1,3 million de masques FFP2 et 25 millions de masques chirurgicaux

La Pharmacie Centrale de Tunisie (PCT) fournira 1 300 000 masques de type «FFP2» et environ 25 millions de masques chirurgicaux, a annoncé le P-dg de la PCT, Khalil Ammous. Intervenant au cours d'une séance d'audition, organisée par la Commission de la Santé et des Affaires sociales au sein de l'ARP, Ammous a indiqué qu'une coordination quotidienne est assurée avec l'ambassadeur de Tunisie en Chine afin de suivre l'opération de création par les fournisseurs. Khalil Ammous était accompagné de quelques cadres de la Pharmacie centrale. Il a souligné que la PCT a présenté une demande au ministère des Finances pour réclamer son exonération des taxes douanières et des impôts appliqués sur les équipements médicaux qui s'élève à 24 MD, afin de réduire le prix de vente de plus de 30 %. Répondant aux questions des députés concernant l'absence, sur le marché, de certains médicaments locaux et importés, notamment vitaux et destinés au traitement des maladies chroniques, que ce soit dans le secteur public ou privé, les représentants de la PCT ont expliqué que ce manque est dû à des difficultés de paiement du fournisseur. Au sujet des tests rapides, de leur nombre et des délais de livraison, le P-dg de la Pharmacie centrale a indiqué que l'appel d'offres a été déjà lancé et la sélection s'est faite conformément aux normes recommandées par la commission spécialisée. Il s'agit d'un fournisseur de la Corée du Sud et d'un autre d'Europe (société franco-suisse) qui fourniront 400 000 tests rapides dans les prochains jours. Il a expliqué que ce retard dans la livraison est causé par la forte demande à l'échelle internationale.

M. G.

Mauritanie

Adoption d'un projet de loi sur la protection des consommateurs

Au cours de sa séance plénière, tenue lundi sous la présidence de M. Cheikh Ould Bahia, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi relatif à la protection du consommateur. Le projet de loi vient combler les vides juridiques existants en matière de protection du consommateur et renforcer la législation nationale avec une nouvelle loi dont l'objectif ultime est d'assurer une protection efficace contre les risques susceptibles d'affecter la santé et la sécurité des consommateurs. Il comporte 92 articles qui déterminent, outre les objectifs recherchés, les garanties pour le consommateur d'acquérir toutes les données et informations essentielles relatives aux produits mis en vente et définit les critères de sécurité et de salubrité tout comme il énonce les différentes étapes d'analyses et de contrôles auxquelles sont soumis les produits destinés à la consommation, et régule les activités commerciales qui y sont liées. Au cours de son exposé, le ministre a affirmé que les circuits de production, de distribution et de mise sur le marché de produits destinés à la consommation souffrent, dans le contexte actuel, de défaillances structurelles et conjoncturelles dont l'impact est négatif sur l'économie nationale et sur la santé et la sécurité des populations. Cependant, il a mis en exergue la désorganisation caractéristique des circuits de mise sur le marché des produits destinés à la consommation qui se traduit par l'absence d'une surveillance efficace du marché, l'absence de modalités permettant au consommateur de s'informer sur les produits destinés à sa consommation et l'absence de normes et de modalités qui garantissent la sécurité du consommateur vis-à-vis de produits et services offerts à sa consommation. Il a enfin conclu en disant que l'objectif visé par le présent texte est d'instituer un système rigoureux de contrôle en matière de qualité et de sécurité des aliments et des services en s'appuyant sur une démarche comportant l'introduction de procédures d'évaluation objective des risques et un dispositif approprié de prévention ainsi que des modes d'intervention efficace en cas de nécessité. Pour leur part, les députés qui ont fait des interventions à ce sujet ont été unanimes à souligner l'importance des efforts entrepris par le ministère du Commerce et du Tourisme, avant de souligner la nécessité d'observer la rigueur en matière de contrôle de qualité des aliments et des médicaments, de leur date de validité, de leurs conditions de conservation et l'obligation à lutter contre toutes les formes de fraude ou de tricherie. Ils ont également évoqué le besoin pressant de stabiliser les prix en général et particulièrement ceux des denrées alimentaires et l'obligation à fixer un plafond pour la marge de bénéfice. Les députés qui se sont félicités des efforts déjà engagés par les pouvoirs publics dans la protection des consommateurs, particulièrement en cette période de ramadhan et de pandémie, ont exhorté le gouvernement à lutter davantage contre le monopole et le recel au profit de la compétitivité et de tout ce qui est de nature à servir le consommateur. Les députés ont également adopté les amendements présentés par leur confrère Ahmed Mohamed Salek Ismail, et qui ont visé 9 articles du projet de loi en question.

Racha B.

Israël

L'accord de gouvernement Netanyahu/Gantz entre les mains de la Cour suprême

■ L'accord conclu entre Benjamin Netanyahu et Benny Gantz sur un gouvernement d'union est-il légal ? La Cour suprême israélienne a examiné lundi cette question politiquement sensible, trois jours avant l'échéance pour traduire le pacte dans les faits.

Par Rosa C.

Lors des débats, retransmis en direct sur les chaînes locales, les 11 juges, le visage barré de masques sanitaires, ont émis des réserves sur plusieurs points de l'accord de coalition, tout en expliquant qu'ils ne pouvaient pas l'invalider à ce stade, plusieurs clauses n'ayant pas encore force de loi. La Cour a commencé à se pencher dimanche sur l'accord que MM. Netanyahu et Gantz – jusque-là rivaux électoraux – ont signé pour mettre fin à la crise politique la plus grave de l'histoire d'Israël et répondre à la crise du nouveau coronavirus, qui a contaminé des milliers de personnes et ébranlé l'économie du pays. Dimanche, les juges s'étaient focalisés sur la question de savoir si l'inculpation du Premier ministre Netanyahu pour corruption dans plusieurs affaires l'empêchait de former le prochain gouvernement. L'accord prévoit en effet que M. Netanyahu sera reconduit à son poste pendant les 18 premiers mois, puis M. Gantz deviendra à son tour Premier ministre pour une période équivalente. Les postes de ministres seront partagés équitablement entre les deux camps qui s'engagent aussi à discuter à partir de juillet d'une annexion par Israël de la vallée du Jourdain et des colonies juives en Cisjordanie occupée. Mais le pacte signé il y a deux semaines compte de nombreux détracteurs pour qui certaines clauses ne respectent pas les lois fondamentales du pays, l'équivalent de la Constitution. Outre l'impossibilité, selon eux, pour un élu inculpé de diriger un gouvernement, ils pointent du doigt la tenue d'élections prévues dans trois ans, alors que la loi prévoit une mandature de quatre ans, ou le gel des nominations à la tête des services publics pour six mois. La justice israélienne a été saisie de huit plaintes, dont l'une déposée par Yesh Atid, parti qui était membre de la coalition centriste «Bleu-Blanc» de Benny Gantz avant que ce dernier ne pactise fin mars à la surprise générale avec M. Netanyahu, dans le but de sortir le pays de l'impasse politique. Lundi, le leader de Yesh Atid, Yaïr Lapid, a de nouveau attaqué l'accord devant le Parlement, enjoignant les Israéliens à lire «*chaque mot*» du texte. «*Il* (l'accord) *ne dit rien sur le Corona* (...) *sur les petites entreprises* (...) *sur les chômeurs*», a-t-il dénoncé faisant allusion à la pandémie de Covid-19. «*Il n'est question que de rotation et de postes et de combien de ministres chaque parti va obtenir*», a-t-il ajouté. Benjamin Netanyahu a de son côté estimé qu'une intervention de la Cour Suprême irait «*à l'encontre de la volonté du peuple*». «*J'ai été élu par un vote majoritaire : le Likoud, sous ma direction, a obtenu davantage de votes que tout autre parti dans l'histoire de l'État. Il y a une importante majorité de gens et à la Knesset qui veulent le gouvernement que nous allons former*», a-t-il dit lundi soir, en réponse à une question, lors d'une allocution consacrée au nouveau coronavirus. Ce week-end à Tel-Aviv et Jérusalem, des manifestants ont exprimé leur opposition au texte, tout en respectant pour la plupart les mesures de distanciation sociale et en brandissant des drapeaux noirs pour signifier la «*mort*» de la démocratie israélienne. Selon le procureur Avichaï Mandelblit, celui-là même qui a inculpé M. Netanyahu pour corruption en novembre, l'accord Netanyahu/Gantz présente des «*difficultés* (légales, ndlr) *importantes*» qui ne méritent toutefois pas de l'invalider.

R. C.

Ph. > D. R.

Commentaire

Confirmation

Par Fouzia Mahmoudi

L'un des principaux reproches qui sera fait en France au président Emmanuel Macron à la fin de la pandémie de Covid-19 est d'avoir maintenu le premier tour des élections municipales, alors même qu'il connaissait les risques qu'il faisait courir à ses concitoyens. Car même si des fuites ont eu lieu indiquant que certains représentants de l'opposition, notamment de droite, ont été à l'origine du maintien du scrutin, alors même que le président français souhaitait vraisemblablement le report à septembre prochain, Macron est celui qui a pris la décision finale. D'ailleurs, il y a quelques semaines, certaines études ont montré que l'organisation du vote le 15 mars dernier a été propice à une propagation de ce coronavirus à la contagiosité redoutable. Aujourd'hui, certaines personnalités politiques tentent tant bien que mal de se faire une place sur la scène médiatique en reprenant le thème des municipales. Parmi eux, Ségolène Royal, connue pour sa propension à se saisir de polémiques pour continuer à exister aux yeux des Français, alors qu'elle n'a plus de poste gouvernemental ou de poste électoral. L'ancienne ministre de François Hollande s'est ainsi inquiétée cette semaine du risque «*d'ajouter une crise démocratique à la crise sanitaire*» avec le possible report des municipales à l'automne et l'annulation du premier tour pour ceux des maires qui n'auraient pas été élus. Après un hommage appuyé aux élus locaux, l'ex-ministre de l'Environnement s'est interrogée sur sa page Facebook : «*Comment être pleinement efficace pour un maire et un conseil municipal s'ils sont en suspens en attendant une confirmation démocratique ?*» Ségolène Royal juge que «*si la sécurité sanitaire peut être garantie en juin dans les commerces, elle peut l'être dans un bureau de vote avec, cette fois, toutes les mesures de protection qui n'étaient pas en place au premier tour*». Alors que lundi devant les sénateurs, le premier ministre Edouard Philippe est resté flou sur le deuxième tour des municipales, celle qui fut ambassadrice des Pôles, tentée par une nouvelle campagne présidentielle en 2022, s'en prend au gouvernement. Selon elle, l'exécutif réfléchirait pour les municipales «*à une date la plus éloignée possible, espérant un retour en grâce électorale et une annulation du premier tour*». «*On ne veut pas croire à cette rumeur tant elle serait contraire aux intérêts du pays qui a besoin de sécurité et de stabilité de ses élus de première ligne*», indique-t-elle. Ségolène Royal espère au moins «*que cette fois les maires seront consultés sur la date et les modalités, car ils sont les mieux à même de dire si la protection sanitaire des électeurs et des dévoués membres des bureaux de vote, assesseurs et employés municipaux, est garantie*». Si les instances au pouvoir sont restées pour le moment silencieuses face à ses propositions, l'ancienne candidate à la présidentielle de 2007 s'est fait très majoritairement critiquer par les réseaux sociaux où son besoin d'exister médiatiquement est pointé du doigt. Des élus LREM se sont également exprimés pour dénoncer l'«*extrémisme*» de Royal qui, constatent-ils, est prête à tout «*pour créer le buzz*». Reste à savoir si les mauvais retours que reçoit l'ancienne ministre suite à ses critiques la dissuaderont de continuer ou si son besoin de faire parler d'elle sera plus fort que tout.

F. M.

Volkswagen

Le «dieselgate» devant la plus haute juridiction allemande

Près de cinq ans après l'éclatement du scandale des moteurs diesel truqués, la plus haute juridiction allemande se penche sur l'indemnisation des clients floués de Volkswagen, étape cruciale pour des dizaines de milliers de requérants. Herbert Gilbert, 65 ans, n'était il y a peu que l'un des nombreux acheteurs mécontents du géant de l'automobile. Mais c'est son cas, et celui de son Volkswagen Sharan diesel acquis en 2014, qu'examinera la Cour fédérale allemande. Quand Volkswagen a avoué en septembre 2015 avoir équipé 11 millions de véhicules de logiciels truquant leurs émissions polluantes, ce retraité dont «*toute la famille roule en VW depuis 50 ans*» n'y a d'abord pas cru. «*Quand VW m'a écrit pour me dire que ma voiture était concernée, j'étais choqué et très déçu*», racontait-il la semaine dernière lors d'une conférence de presse en ligne organisée par ses avocats. Il demande remboursement du prix d'achat et accuse Volkswagen de l'avoir trompé, alors que le groupe automobile plaide le rejet de sa requête pour absence de préjudice. Comme à son habitude, la Cour de Karlsruhe devrait dévoiler dès l'ouverture de l'audience cette semaine son avis préliminaire, plus ou moins détaillé et définitif sur certains points clés. Son arrêt, qui pourrait directement se répercuter sur les 68 000 procédures individuelles en cours, n'est attendu que plus tard. La procédure remonte au 24 octobre 2017, quand M. Gilbert a déposé sa requête initiale en indemnisation au tribunal régional, qui l'a rejetée, avant que la cour d'appel lui donne raison : Volkswagen est alors condamné à payer 25 616 euros et reprendre le véhicule. Comme les juges ont estimé qu'il fallait prendre en compte l'utilisation de la voiture, le remboursement est toutefois inférieur au prix d'achat de 31 490 euros. Volkswagen et le requérant ont alors fait appel, l'un car il estime qu'un remboursement n'a pas lieu d'être et l'autre pour recevoir l'intégralité du prix d'achat. «*Les obstacles sont grands pour que la Cour accepte un préjudice pour le client car la voiture était à tout moment utilisable*», argumente Volkswagen. L'audience intervient après un procès sans précédent et très suivi, similaire à une «class action» à l'américaine, regroupant des centaines de milliers de clients en Allemagne demandant réparation pour les voitures truquées, qui s'est formellement achevé la semaine dernière. Dans le cadre d'un accord à l'amiable, Volkswagen va débourser au moins 750 millions d'euros pour payer entre 1 350 et 6 250 euros par véhicule à 235 000 clients. Une somme qui peut paraître modeste comparée aux plus de 30 milliards d'euros qu'a déjà coûté le «dieselgate» au constructeur allemand. Toujours au civil, des investisseurs réclament remboursement pour la chute spectaculaire du cours de Bourse de Volkswagen, dans le cadre d'une procédure groupée ouverte en septembre 2018 et qui doit encore durer plusieurs mois. Enfin, au pénal, ce scandale à tiroirs attend son épilogue: plusieurs dirigeants du groupe, dont l'actuel P-DG, Herbert Diess, et le président du conseil de surveillance, Hans Dieter Pötsch, ainsi que l'ancien patron, Martin Winterkorn, et l'ancien patron de la marque Audi, Rupert Stadler, sont visés par des enquêtes et certains se retrouvent d'ores et déjà dans l'antichambre d'un procès.

Abderrezak Dourari, enseignant-chercheur à Tizi-Ouzou

L'œuvre d'Idir, une «projection de la culture locale dans l'héritage universel»

L'œuvre artistique du chanteur Idir, décédé samedi dernier, constitue une «projection de la culture locale dans l'héritage universel», a considéré, lundi, Abderrezak Dourari, enseignant-chercheur au département de langue et culture amazighes (DLCA) de l'Université Mouloud-Mammeri de Tizi-Ouzou (UMMTO).

Par Abla Selles

Abderrezak Dourari, enseignant-chercheur au département de langue et culture amazighes (DLCA) de l'Université Mouloud-Mammeri de Tizi-Ouzou, considère que l'œuvre artistique du grand artiste Idir, décédé samedi dernier en France, est une «*projection de la culture locale dans l'héritage universel*». Cette projection s'illustre «*à travers sa quête de cette dimension universelle dans son propre vécu culturel et dans son rapport critique à la culture algérienne et son questionnement permanent sur la nécessité de la faire évoluer pour faire ressortir cet aspect universel contenu en elle*», a souligné l'universitaire dans une déclaration à l'APS.

Pour ce faire, le chanteur, a-t-il ajouté, a construit son œuvre artistique sur «*deux grandes perspectives qui ont constitué le fil conducteur de l'ensemble de son œuvre, à savoir, la démocratisation de la culture algérienne et sa critique profonde*». Cette démocratisation du fait culturel chez Idir, «*passait par le rejaillissement à la surface des considérations identitaires, culturelles et anthropologiques algériennes contenues dans son fonds historique riche et complexe à travers une quête de son amazighité qui a marqué toute son œuvre*», a-t-il expliqué. Quant à sa critique profonde, à l'instar de son compatriote Mouloud Mammeri, de la culture algérienne et particulièrement kabyle dans laquelle il a vécu, elle a consisté à «*tenter de pousser les esprits à remettre en question certains éléments de pensée considérés comme constitutifs de cette culture et les amener à adopter une posture d'ouverture*», a-t-il précisé. Rappelant sa première chanson «*Vava Inouva*» par laquelle il a acquis les cœurs et les esprits, Dourai a observé qu'elle reflète «*une des premières quêtes universelles et humaines de recherche de sécurité et de protection contre les forces invisibles du mal et les contingences de la vie* (Iwahch Ighaba)*, à travers la complainte de la fille Ghriva*». M. Dourari, fait remarquer à ce titre, que «*ce prénom même n'est pas anodin et contient une charge sémantique profonde dans la culture kabyle où il est attribué à une fille ayant perdu son père et qui exprime cette recherche d'une protection paternelle* (Vava Inouva)*, un sentiment que l'on retrouve chez tout être humain*». L'autre question «*essentielle et pesante*» qui a constitué «*une idée d'arrière-plan*» dans l'ensemble de l'œuvre du chanteur, a poursuivi l'universitaire, est «*la place et la condition de la femme dans notre société et la nécessité de sa libération de la persistance de certaines idées et croyances*». Il relèvera, à ce propos, que dans son dernier album «*Lettre à ma fille*», l'artiste appelle à «la consécration et la reconnaissance de l'humanité de la femme qu'il place sur un même pied que son frère. «(*Ayeli azizen am tasa, ur seqar yifikm gmam/ Ma fille, toi la prunelle de mes yeux, ne te dis jamais que je préfère ton frère à toi*)». Il se pose, également, à travers son texte que décortique l'universitaire en «*père garant de la justice entre ses enfants de sexes différents face à l'emprise encore tenace d'idées de patriarcat et d'exhérédation des femmes*», et aussi, en libérateur de son individualité (*ma yhemlikem win tehemladh mlas ayen igessaram, nek ghuri sehlen lumur awid kan ad yaks tlam/ Si celui que tu aimes t'aime aussi,*

Exposition universelle 2020 à Dubaï

La manifestation va être reportée d'un an

L'EXPOSITION universelle de 2020 à Dubaï va être reportée d'un an en raison de la pandémie de coronavirus, a annoncé, lundi, le Bureau international des expositions (BIE), la résolution en ce sens ayant d'ores et déjà obtenu la majorité requise des pays membres. «*Le report de l'Expo 2020 Dubai au 1er octobre 2021 - 31 mars 2022 sera formellement approuvé par le Bureau International des Expositions* (BIE)*, la résolution ayant obtenu à ce jour plus du seuil des deux-tiers requis*», indique un communiqué de l'organisation internationale.

Le BIE avait recommandé fin avril ce report, mais soumis la décision au vote de ses 170 Etats membres, qui ont jusqu'au 29 mai pour s'exprimer. En raison de la pandémie, les Emirats arabes unis avaient officiellement demandé début avril le report d'un an de l'Exposition universelle. La cité-Etat de Dubaï a dépensé des milliards pour organiser cette foire internationale et comptait sur sa tenue pour attirer quelque 25 millions de touristes et stimuler son économie. L'économie de l'émirat dépend fortement du commerce, du tourisme et de l'immobilier, et les restrictions ont frappé durement les entreprises.

R. C.

Selon l'Onda

L'opération de soutien aux artistes impactés par le coronavirus va bon train

L'Office national des droits d'auteur et des droits voisins (Onda) a affirmé, lundi, que le soutien annoncé par la ministre de la Culture, Malika Bendouda, au profit des artistes impactés par le coronavirus allait bon train, assurant que «les parties concernées étaient mobilisées pour mener à terme l'opération dans les plus brefs délais». «*A l'issue de la date butoir, il a été recensé 5 517 inscrits via internet, fax et poste. Les dossiers réceptionnés réunissaient toutes les conditions préalables, à savoir : affiliation à l'Onda ou au Conseil national des arts et des lettres* (Cnal), *être en possession d'un relevé d'identité bancaire* (RIB) *et une éventuelle affiliation de l'intéressé à un organisme de sécurité sociale*», précise-t-on dans un communiqué. L'Onda annonce avoir versé les droits via des comptes bancaires et en cash au profit de «*319 bénéficiaires inscrits jusqu'au 28 avril dernier, suivi d'une seconde liste de 781 adhérents recensés au 3 mai courant, dans l'attente d'autres opérations dans les jours prochains*». A ce propos, l'Onda déclare «*dégager toute responsabilité dans le retard et la lenteur dans le traitement des dossiers*», affirmant qu'il s'agit d'un «*recensement requérant une révision des dossiers à mettre en conformité avec les lois régissant la structure*». L'Office rassure les inscrits que «*les dossiers sont traités avec beaucoup d'intérêt et que la vérification de la conformité nécessite du temps et des efforts*», a conclu le communiqué.

L. B.

«Le Bureau des légendes»

Les internautes scandalisés par les deux derniers épisodes

Ce lundi 4 mai, Canal+ diffusait les deux derniers épisodes du Bureau des légendes, réalisés par Jacques Audiard. Sauf que la vision du réalisateur n'a pas du tout plu aux internautes, au point que le sujet s'est retrouvé en Top des tendances sur Twitter. Canal+ a fait une très belle surprise aux téléspectateurs. A défaut de pouvoir passer en clair en cette période de confinement, le groupe a proposé la diffusion gratuite de sa série originale, Le Bureau des légendes. Lancée en avril 2015 et incarnée, entre autres, par Matthieu Kassovitz, celle-ci suit les aventures d'un département de la Direction générale de la Sécurité extérieure (DGSE), qui forme et dirige à distance les «clandestins», les agents les plus importants des services du renseignement extérieur français. Et elle rencontre un franc succès ! En témoigne la joie des internautes lorsqu'ils ont découvert leur accès libre à tous les épisodes. Du moins jusqu'à ce lundi 4 mai... En effet, la quatrième chaîne du poste diffusait ce jour les deux derniers épisodes de la cinquième saison, réalisés par Jacques Audiard en personne. Un défi de taille pour le réalisateur de 68 ans, qui n'avait pas caché son trac lorsqu'il avait hérité de ce projet. «*Quand vous débarquez pour clore une série qui a déjà cinq saisons derrière elle, il faut tenir compte de beaucoup d'éléments. Votre marge de liberté est conditionnée par les personnages, les situations, la forme de la série. Cela me semblait une liberté relative, aux acquêts.* […] *Finalement, je me suis retrouvé à travailler sur l'écriture des deux derniers épisodes. Et en les écrivant, je les ai infléchis, je me les suis appropriés*», a-t-il confié au magazine «*Le Point*». Sauf que le réalisateur d'«*Un prophète*» a tellement refaçonné la série à son image, que les internautes ne l'ont plus reconnue. «*Fin nullissime, bâclée par Audiard, quelle déception !*», «*Il a tout simplement saccagé la série*», «*C'est Audiard qui a fait la fin. Il est rouillé…*», ont-ils ainsi été très nombreux à s'insurger sur les réseaux sociaux. Pour le moment, aucune information n'a été donnée concernant la sixième saison de la série.

R. I.

OGC Nice

Youcef Atal intéresse le Milan AC

L'INTERNATIONAL algérien Youcef Atal serait convoité par le Milan AC, Série A, qui voudrait l'engager lors du prochain mercato, a rapporté la presse italienne. Selon le site calciomercato.com, le Milan AC aurait coché le nom du défenseur algérien pour renforcer sa défense. Le club milanais souhaiterait absolument renforcer le couloir droit de son arrière garde, après la réussite du transfert de l'ailier gauche, Théo Hernandez, l'été dernier. Pour convaincre le champion d'Afrique algérien, le club italien compterait également sur l'appui et l'amitié liant Ismael Bennacer et Youcef Atal afin d'attirer le défenseur niçois en Italie. Dans le marché des arrières droits, le nom de Youcef Atal est l'un des noms les plus mentionnés un peu partout en Europe. Malgré sa blessure au genou en décembre dernier, l'international algérien continue d'attiser les convoitises des plus grands clubs, notamment grâce à son retour sur les terrains rassurant en février dernier. Et un nouveau grand club européen serait prêt à se positionner sur ce dossier lors du prochain mercato.

Angers SCO

El-Melali continuera son aventure

L'INTERNATIONAL algérien Farid El-Melali a prolongé son contrat d'une saison supplémentaire avec le club français d'Angers SCO (Ligue 1 de football), rapporte le site spécialisé DZfoot. Avec de bonnes performances malgré ses nombreuses blessures la saison écoulée, l'ancien joueur du Paradou vient de prolonger son contrat d'une saison supplémentaire, soit jusqu'au juin 2023. Les dirigeants du club ont trouvé un accord avec le joueur qui a décidé de poursuivre son aventure, lui qui a très peu joué en 2019/2020 avec seulement 8 matchs dont 4 comme titulaire en championnat. L'international algérien qui a tout de même marqué 5 buts (dont 2 en Coupe), veut faire ses preuves à Angers la saison prochaine après avoir eu la confiance de coach Moulin en tant que joker.

CS Constantine

Redjradj vise Maâmeri et Mehdaoui

LE DIRECTEUR sportif du CS Constantine (Ligue 1 de football), Rachid Redjradj, a démenti lundi l'intérêt porté par le club pour le joueur Fares Amrane (CA Batna) et a affirmé l'ambition du staff administratif d'engager «*prochainement*» Ahmed Maâmeri (WA Boufarik) et Merouane Mehdaoui (CR Beni Thour). «*Plusieurs joueurs évoluant dans des ligues inférieures ont été mis dans le viseur du CSC pour un éventuel recrutement en vue de renforcer l'effectif de l'équipe*», a indiqué Rachid Redjradj, réfutant par la même occasion l'intérêt porté par le club pour le joueur Fares Amrane du CA Batna (division nationale amateur-Est) qui a été annoncé ces derniers jours dans les médias locaux. Le même responsable a également affiché l'ambition de la direction du club constantinois pour le recrutement du latéral gauche du WA Boufarik, Ahmed Maâmeri (22 ans), du championnat de division nationale amateur-Centre, pour les qualités dont il a fait montre lors des matchs de la Coupe d'Algérie, ainsi que du jeune prodige de la wilaya de Ouargla, à savoir le milieu de terrain du CR Beni Thour, Merouane Mehdaoui (22 ans). Le plan d'action du staff administratif prévu pour cette période de suspension de la compétition consiste en la préservation de l'équipe-type qui a été derrière le sacre de 2018, ainsi que le renforcement des différents compartiments par des doublures pouvant suppléer les éléments existants, a fait savoir la même source. En plus de la baisse des salaires des joueurs, le recours au recrutement d'éléments nouveaux évoluant dans des championnats inférieurs avec un rapport qualité-prix avantageux permettra au club de mieux gérer financièrement cette période difficile, a exprimé Redjradj.

MC Alger

Neghiz s'entend avec les dirigeants sur les recrues

■ *La direction du Mouloudia d'Alger a procédé, avec le coach Nabil Neghiz, à la mise en place des grandes lignes du recrutement pour gagner du temps dès à présent et tenter de mettre la main sur les meilleures pépites du marché.*

Le coach du Doyen trace les lignes de l'opération de recrutement

Ph.> D. R.

Par Mahfoud M.

Ainsi, le technicien s'est rendu à Alger tout récemment pour s'entretenir avec les membres de la cellule de recrutement, constituée d'Aizel, Bouiche, Brahim Chaouch et Lazizi, pour une première prise de contact, mais surtout pour discuter des postes à pourvoir et tracer les grandes lignes de l'opération de recrutement qui débutera incessamment et permettra à l'équipe de renforcer certains postes où des manques évidents sont constatés. Toutefois, le démarrage de cette opération sera tributaire des mesures qui seront prises par les hautes instances du football national pour la reprise du championnat national, actuellement mis en parenthèse en raison de la crise sanitaire marquée par la propagation du coronavirus dans notre pays, au même titre que de nombreux pays dans le monde. Ainsi, l'opération ne débutera que si le championnat ne redémarrera pas et que l'on décrétera une saison à blanc. Il faut savoir qu'il reste encore huit matchs à disputer et qu'il ne serait pas faisable de parler recrutement alors que les joueurs actuels seront appelés à se donner à fond pour réussir les objectifs du club qui est de décrocher une place qualificative à une compétition continentale. De même, les joueurs qui seront ciblés sont toujours liés par des contrats avec leurs clubs respectifs et il serait indécent de les perturber maintenant. Cependant, les membres de la cellule de recrutement se sont entendus avec le premier responsable de la barre technique du Mouloudia sur les profils à étudier, sachant que Neghiz préfère ne pas opter pour des joueurs dites stars et travailler plutôt avec des éléments capables d'apporter le plus qu'on attend d'eux et supporter la pression qui sera sur leurs épaules, sachant que le MCA est un club qui est toujours appelé à jouer les premiers rôles en championnat. **M. M.**

OM Arzew

La direction du club dans de beaux draps

LA direction de l'OM Arzew, pensionnaire de la Ligue 2 de football, émet d'ores et déjà des craintes quant à l'avenir de ses meilleurs joueurs dans le club, a-t-on appris lundi auprès de son président. Ayant conservé son statut de club sportif amateur malgré son accession cette saison en Ligue 2 professionnelle, la formation de la banlieue oranaise risque de se retrouver impuissante à garder ses cadres, qui seront libres de tout engagement à l'issue de l'actuel championnat, à l'arrêt depuis près de deux mois à cause de la pandémie de coronavirus. Selon le président de l'OMA, Abdelkader Grine, certains de ses joueurs sont déjà convoités par d'autres clubs qui espèrent les recruter lors du prochain mercato estival, ajoutant qu'il craignait une éventuelle «*déconcentration*» de la part des concernés au moment où l'équipe lutte pour son maintien dans l'antichambre de l'élite. Il a insisté, à ce propos, que ses protégés sont dans l'obligation d'honorer leur contrat moral avec leur club, en lui évitant un retour rapide en division amateur, un sort qui lui a été réservé après chaque accession depuis quelques années. Et si l'OMA risque de perdre ses meilleurs joueurs dès la fin de la saison en cours, c'est surtout en raison de sa situation financière très délicate qui s'est d'ailleurs répercutée négativement sur le parcours de l'équipe cette saison, a encore estimé Grine. Après 23 journées de compétition, les gars de la ville de la pétrochimie occupent la 13e place au classement, devançant d'une seule unité la zone rouge. Une position qui contraste avec les débuts encourageants de l'équipe qui s'était même installée, à une certaine période de la phase aller, parmi le quatuor de tête. La chute libre de l'OMA est justifiée, par son premier responsable, par les grèves à répétition des joueurs qui réclamaient à chaque fois leur dû, «au moment où le club croule sous les dettes», a-t-il souligné.

Betis Séville

Newcastle insiste pour Mandi

NEWCASTLE (Premier league anglaise de football), tout près d'être racheté par un fonds saoudien, serait sur le point de formuler une offre pour bénéficier des services du défenseur international algérien du Betis Séville (Liga espagnole), Aissa Mandi, dès cet été, rapporte le média espagnol «*Fichajes*». Le club anglais, où évolue le milieu international algérien Nabil Bentaleb, veut profiter de la non-prolongation de Mandi avec le club pour essayer de racheter son contrat en payant sa clause libératoire, fixée à 30 millions d'euros, précise la même source. Newcastle n'est pas le seul intéressé par le défenseur des «Verts», puisque l'Atletico Madrid garde un œil sur lui, tandis que les dirigeants du Bétis veulent toujours le prolonger et augmenter sa clause libératoire à 50 millions d'euros. Mandi (28 ans) avait rejoint le Betis en 2016 en provenance du Stade de Reims (France) pour un contrat de cinq ans qui va arriver à terme en juin 2021. Malgré la volonté de la direction du Betis de prolonger le bail du joueur algérien, les deux parties n'ont toujours pas trouvé d'accord. A l'instar des plus grands championnats européens, la Liga est suspendue depuis mi-mars en raison de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19). L'Espagne est l'un des pays les plus touchés par le virus en Europe avec l'Italie, la France et l'Angleterre.

LE JOUR D'ALGERIE

Votre quotidien national

http://www.lejourdalgerie.com

Bouira

Découverte d'une cache d'armes et de munitions

UNE CACHE d'armes et de munitions, contenant notamment quatre pistolets mitrailleurs et 55 bombes de confection artisanale, a été découverte, lundi à Bouira, par un détachement de l'Armée nationale populaire, a indiqué, hier, un communiqué du ministère de la Défense nationale.

«Dans le cadre de la lutte antiterroriste et suite à une opération de fouille et de ratissage menée dans la localité de El-Thaalba, commune de Lakhdaria, wilaya de Bouira, en 1re Région militaire, un détachement de l'Armée nationale populaire a découvert, le 4 mai 2020, une cache d'armes et de munitions, contenant quatre pistolets mitrailleurs, quatre chargeurs de munitions, ainsi que 55 bombes de confection artisanale et 20 kilogrammes de TNT», a précisé la même source. **R. N.**

Révolution/ Personnalités

Le moudjahid Abdelkader Lamoudi inhumé au cimetière d'El-Alia

LE MOUDJAHID Abdelkader Lamoudi, l'un des derniers membres du Groupe historique des 22, décédé lundi à l'âge de 95 ans, a été inhumé, hier, après la prière de Dohr, au cimetière d'El-Alia, à Alger.

Les funérailles se sont déroulées en présence notamment du président du Conseil de la nation par intérim, Salah Goudjil, du président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Slimane Chenine, du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire, Kamel Beldjoud, et celui des Moudjahidine et des Ayants-droit, Tayeb Zitouni, de moudjahidine ainsi que de ses proches.

Lors de l'oraison funèbre, un hommage a été rendu au défunt qui était parmi les hommes qui ont lutté avec foi, courage et fidélité pour l'indépendance de l'Algérie, et dont le parcours a marqué l'histoire du pays.

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait adressé un message de condoléances à la famille du défunt, dans lequel il avait affirmé que «l'Algérie perd aujourd'hui un homme de la trempe de ceux qui ont inscrit en lettres d'or leurs hauts faits dans l'Histoire glorieuse de notre pays». «Notre tristesse est immense en voyant l'Algérie perdre aujourd'hui un homme de la trempe de ceux qui ont inscrit en lettres d'or leurs hauts faits dans l'Histoire glorieuse de notre pays.

Le Tout-Puissant a gratifié l'Algérie de ses braves et valeureux fils, issus du peuple et dont ils ont pris à bras le corps ses souffrances incommensurables sous le joug du colonialisme abject, bravant les difficultés et les périls pour arracher la liberté et l'indépendance», avait écrit le Président Tebboune dans son message.

Abdelkader Lamoudi est l'un des derniers membres du Groupe historique des 22 aux côtés du moudjahid Othmane Belouizdad. Né en 1925 à El Oued, il a rejoint les rangs du Parti du peuple algérien (PPA) en 1943 pour former une cellule secrète du parti dans sa ville natale avec El-Hachemi Lounici, Benmiloudi Ahmed et Mohamed Belhadj.

Le défunt a adhéré à l'organisation dès sa création, activait entre El-Oued et Biskra jusqu'à Aïn Touta à Batna, et était parmi les militants arrêtés le 1er novembre 1954 avant d'être libéré au printemps 1955.

Il retourne, par la suite, à Alger en compagnie du Chahid Si El-Haouès pour tenter de s'engager dans la Guerre de libération.

Il fut arrêté, encore une fois, à la fin de l'année 1955 et incarcéré à la prison de Barberousse. Après sa libération, le défunt a poursuivi son action révolutionnaire au sein des cellules du Front de libération nationale (FLN) jusqu'à l'indépendance en 1962.

Yanis G.

La route qui tue

Quatre morts dans un accident de la circulation à Ouargla

■ *Quatre personnes ont trouvé la mort dans un accident de la circulation survenu hier près de Ouargla, a-t-on appris des services de la Protection civile.*

Par Slim O.

L'accident s'est produit suite à une collision entre un camion semi-remorque et un véhicule touristique, sur la route de contournement Sud de la ville de Ouargla, au niveau de l'intersection Hassi-Messaoud Ouargla/ Ghardaïa, entraînant la mort sur le coup de quatre personnes de nationalité étrangère, qui étaient à bord du véhicule léger, a-t-on précisé. Les corps des victimes ont été déposés à la morgue de l'établissement public hospitalier EPH-Mohamed-Boudiaf de Ouargla et une enquête a été ouverte par les services sécuritaires concernés pour déterminer les circonstances exactes de l'accident, ont ajouté les mêmes services.

14 morts et 667 blessés en une semaine

Quatorze personnes sont décédées et 667 autres ont été blessées dans 564 accidents de la circulation survenus entre le 26 avril et le 2 mai à travers le territoire national, a indiqué, hier, un bilan de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Biskra où trois personnes sont décédées et 14 autres ont été blessées, prises en charge et évacuées vers les structures hospitalières suite à 10 accidents de la route, a précisé la même source Concernant les secours à personnes, 10 569 interventions ont été effectuées, permettant la prise en charge de 10 413 blessés et malades, traités par les secours médicalisés de la Protection civile sur les lieux d'accidents et évacués vers les structures sanitaires. En outre, les secours de la Protection civile ont effectué 478 interventions pour procéder à l'extinction de 295 incendies urbains, industriels et autres, a indiqué la même source, relevant que 4 956 interventions ont été effectuées durant la même période pour l'exécution de 4 486 opérations d'assistance aux personnes en danger et opérations diverses. Par ailleurs, les unités d'intervention de la Protection civile ont enregistré 17 024 appels de secours relatifs aux types d'interventions pour répondre aux appels de détresse émis par les citoyens, suite à des accidents de la circulation, accidents domestiques, évacuation sanitaire, extinction d'incendies et assistance diverse. **S. O./APS**

Oran

Des bouteilles en plastique recyclées en visière

Un projet unissant les centres d'enfouissement technique d'Oran (CET) et un opérateur économique privé, consistant à recycler des bouteilles en plastique pour fabriquer des visières pour la protection du personnel soignant, sera prochainement lancé, a-t-on appris, hier, auprès de la directrice locale de l'environnement. Il s'agit d'une action solidaire qui vise à fabriquer des visières de protection pour en faire don au personnel soignant, a précisé Mme Samira Dahou, ajoutant que l'EPIC CET Oran s'est portée volontaire pour collecter les bouteilles en plastique, alors que l'opérateur privé se chargera de la fabrication des visières. L'EPIC CET Oran avait récemment lancé une campagne de sensibilisation, appelant les citoyens à faire le tri des bouteilles à recycler chez eux et de les apporter aux centres de tri de proximité à Arzew et M'dina J'dida. L'opérateur privé versé dans le recyclage du plastique, qui détient déjà un savoir-faire en la matière, s'est engagé à fabriquer les visières et de les distribuer gracieusement aux établissements de santé, à condition d'avoir la matière première gratuitement, a-t-elle expliqué. L'appel de l'EPIC CET Oran a reçu un certain écho auprès des citoyens qui commencent à ramener des sacs de bouteilles en plastique utilisées aux centres de tri, notamment celui de la ville nouvelle, a affirmé Mme Dahou, exprimant son souhait de voir l'action s'élargir parmi la population oranaise pour collecter un maximum de bouteilles utilisées. «L'initiative s'inscrit dans le cadre de la contribution aux efforts de lutte contre le coronavirus, mais elle peut se poursuivre après, avec des partenariats à travers des start-up avec des entreprises versées dans la valorisation des déchets, a-t-elle souligné.

Amar F.